

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1957**

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1957**

objet : **Adhésion à l'association Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

La mise en œuvre d'une stratégie d'agglomération sur l'offre de service funéraire à la Communauté urbaine de Lyon doit être l'occasion de mettre en perspective l'évolution du paysage funéraire sur les 5 ans à venir. Seul un travail prospectif permettra d'aller plus loin que le diagnostic de cette offre. La mission comporte 2 volets complémentaires à analyser : l'offre d'inhumation dans les cimetières de la Communauté urbaine ainsi que l'activité des crématoriums, dans un contexte de remise aux normes des installations.

L'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP), régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour principal objectif de faire valoir l'éthique du service funéraire public, de mettre en commun l'expérience et les savoir-faire de ses adhérents, de regrouper les moyens et les actions pour une gestion optimisée des services.

L'adhésion de la Communauté urbaine à l'UPFP sera utile pour participer à l'adaptation du secteur funéraire face aux fortes évolutions de la société en matière de sépulture et pour bénéficier de moyens concrets : veille juridique et réglementaire, développement des services et des produits répondant aux demandes des familles et des besoins des adhérents, mise en commun des ressources pour des opérations communes de formation réglementaires et de communication.

Le montant de la cotisation est de 1 242 € TTC pour 2011 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Autorise :**

- a) - l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP),
- b) - le versement de la cotisation annuelle y afférent pour l'année 2011.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 628 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.